

Cette introduction thématique a été réalisée en 2012. Une mise à jour sera bientôt disponible.

LANGUES ET COMPRÉHENSION ENTRE LES RÉGIONS LINGUISTIQUES



Langues nationales et langues officielles

Les quatre langues nationales de la Confédération helvétique, reconnues par la Constitution fédérale (art. 4), sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche. L'allemand, le français et l'italien sont par ailleurs des langues officielles, tout comme le romanche pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche (art. 70). Chaque citoyen a ainsi le droit de s'adresser à l'administration fédérale dans sa langue maternelle – dans la mesure où il s'agit d'une langue nationale – et de recevoir une réponse dans cette langue. Nous n'abordons pas ici le thème des langues des immigrants qui, additionnées, sont davantage parlées que l'italien et le romanche.

Loi sur les langues de la Confédération

En se fondant sur les articles 4, 18 et 70 de la Constitution fédérale, la Confédération a promulgué en 2010 la « Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques ». Elle s'est ainsi dotée d'une base légale qui lui permet de soutenir les minorités linguistiques et les cantons plurilingues, ainsi que les organisations, les institutions et les projets les plus divers dans le domaine des langues et de la compréhension.

Principe de territorialité dans les cantons et les communes

Les cantons et les communes sont souverains pour décider des langues officielles sur leur territoire. En vertu du principe de territorialité des langues, la personne qui s'installe dans une région du pays où une autre langue est parlée n'a pas le droit de s'adresser dans sa langue d'origine aux autorités cantonales et communales de son nouveau domicile. Les cantons de Berne, de Fribourg et du Valais sont bilingues, le canton des Grisons étant lui trilingue. Dans certaines communes de ce dernier canton, le romanche est la langue administrative et la langue d'enseignement. Il n'en reste pas moins que les personnes parlent aussi le suisse allemand dans la vie courante. Les cantons du Tessin et du Jura se définissent comme des cantons unilingues, mais comptent tous deux une commune à majorité alémanique (Bosco Gurin et Ederswiler).

Faits et chiffres

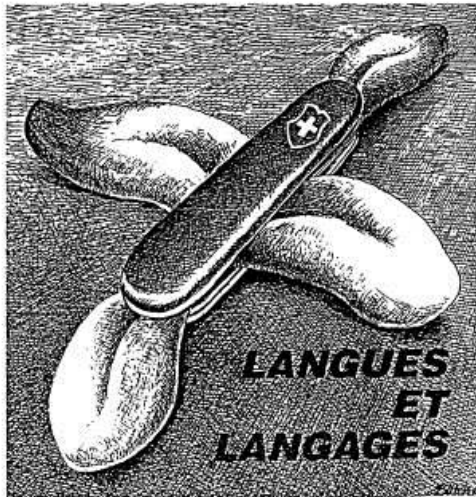
Répartition de la population résidante en Suisse en fonction des langues (état en 2002, source : Office fédéral de la statistique) : allemand (suisse allemand) 63,7 %, français 20,4 %, italien 6,5 %, romanche 0,5 %, autres langues 9 %. L'allemand est parlé dans 20 cantons, le français dans sept, l'italien dans deux et le romanche dans un seul, les Grisons.

Anglais

Dans le sillage de la mondialisation, l'anglais a pris beaucoup d'importance en Suisse aussi ces dernières années. Cet essor se manifeste non seulement dans les décisions prises par les cantons en matière d'enseignement des langues étrangères, mais aussi dans la communication entre régions linguistiques. Dans www.forum-helveticum.ch info@forum-helveticum.ch

Das Kompetenzzentrum für sprachkulturelle Verständigung
Le forum pour la compréhension linguistique et culturelle
Il forum per la comprensione linguistica e culturale
Il forum per la chapientscha linguistica e culturala

l'économie et la science, il n'est pas rare que l'anglais soit utilisé comme « lingua franca » à côté ou au lieu des langues nationales. Il est par ailleurs très apprécié des jeunes. En dépit de l'engouement incontestable pour l'anglais, la connaissance d'une deuxième langue nationale reste indispensable pour trois raisons au moins : 1) Une langue est une porte ouverte sur une culture : en apprenant celle du voisin, on découvre aussi sa culture et ses particularités et on manifeste son intérêt pour lui. 2) C'est une contribution au maintien de la diversité linguistique et de la cohésion nationale. 3) La connaissance d'une deuxième langue nationale s'avère un atout professionnel majeur pour travailler dans l'administration ou dans les secteurs économiques tournés vers le marché intérieur.



Le dialecte en Suisse alémanique

Le « suisse allemand » est un terme générique utilisé pour désigner les dialectes alémaniques parlés en Suisse. Il est utilisé comme langue vernaculaire dans toutes les sphères de la vie publique. La langue officielle, soit le « Hochdeutsch » ou allemand standard, est utilisée comme langue écrite. Elle est aussi parlée, voire prescrite, dans certains lieux ou certaines situations (débat politiques à l'échelon fédéral, certaines émissions de radio ou de télévision, depuis 2004 dans les classes dès l'école primaire). La vague dialectale en Suisse alémanique a fait couler beaucoup d'encre ces dernières décennies. Cette revalorisation du dialecte se manifeste par l'omniprésence et par le succès du « Schwyzerdütsch » dans les sphères les plus diverses (enseignement, musique moderne, médias électroniques, envoi de SMS ou de courriels par les jeunes, etc.). Dans ce contexte, certains craignent pour l'avenir de la communication interculturelle et de la cohésion nationale, puisque c'est l'allemand standard qui est enseigné en Suisse romande et au Tessin. Tant dans l'enseignement qu'à la radio et à la télévision suisse alémanique, il s'agit de chercher des solutions pragmatiques qui tiennent compte de deux enjeux : il faut d'une part encourager une pratique vivante du dialecte, élément identitaire important des Suisses alémaniques, qui enrichit par ailleurs le plurilinguisme en Suisse. D'autre part, l'usage de l'allemand standard devrait redevenir une évidence, statut qui lui revient de droit en tant que langue nationale, langue officielle la plus parlée et élément central dans la compréhension entre les régions linguistiques.

Le dialecte dans les autres régions

En Suisse romande, les patois, appartenant principalement au domaine linguistique franco-provençal, ont pratiquement disparu : en 1990, seuls 2 % de la population francophone parlaient encore patois. Au Tessin en revanche, les dialectes locaux, qui comptent parmi les langues lombardes, sont restés vivants. Toutefois, contrairement à ce qui se passe en Suisse alémanique, le dialecte est plutôt parlé dans la sphère intime, soit en famille ou avec les voisins, les contemporains ou les collègues, par exemple, mais évité dans les contacts avec des inconnus. De plus, les tensions constatées en Suisse alémanique entre dialecte et langue standard n'existent pas au sud des Alpes. Quant au romanche, il comprend cinq idiomes régionaux : puter, vallader, sursilvan, sutsilvan et surmiran. Chacun a sa propre langue écrite et les différences entre les uns et les autres peuvent être considérables. Il existe en outre des dialectes locaux. La langue standard, le rumantsch grischun, créé en 1982, n'a guère les faveurs de la population. Langue officielle depuis 1997, elle est utilisée par les autorités fédérales et cantonales dans les rapports avec les personnes de langue romanche. Depuis 2005, le matériel didactique est publié uniquement en rumantsch grischun. En 2007, plusieurs communes l'ont adopté comme langue d'enseignement. Néanmoins, la controverse reste à l'ordre du jour et il est bien difficile de prévoir comment évoluera la situation.

Traductions

La question de la traduction revêt une grande importance pour les langues et la compréhension entre régions linguistiques. La Confédération, ainsi que les cantons et communes plurilingues, se sont par conséquent dotés de structures et de services de traduction professionnels. Cette prestation coûteuse est vitale pour la pérennité du quadrilinguisme et pour la préservation de la paix des langues en Suisse. La qualité des traductions revêt une signification évidente pour les entreprises qui proposent des biens et des services dans toute la Suisse, pour des raisons de rentabilité. Aussi les agences de publicité professionnelles apportent-elles un soin particulier à la préparation de campagnes publicitaires nationales. Dans tous ces domaines, les traducteurs se soucient non seulement de rendre correctement l'original dans leur langue, mais aussi de respecter la sensibilité propre à la région et à la culture auxquelles la traduction est destinée. Finalement, il existe de nombreuses organisations et associations d'envergure suisse qui ont également besoin de traductions, mais qui butent dans ce domaine contre des limites d'ordre logistique et financier. Pour cette raison, la traduction de convocations, de rapports et de sites Internet est parfois confiée à des profanes. À l'exception des textes littéraires dont la traduction est soutenue par la fondation Pro Helvetia, il n'existe pour l'instant pas de solutions dans ce domaine (on pourrait ainsi envisager des subventions ponctuelles de la Confédération ou des cantons).

ACTEURS

Confédération

- Administration fédérale
- Chancellerie fédérale
- Office fédéral de la culture
- Office fédéral du personnel
- Services linguistiques centraux

Cantons

- Conférence des délégués aux affaires culturelles
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- Département de l'éducation, de la culture et du sport du canton du Valais
- Département de l'éducation, de la culture et de la protection de l'environnement du canton des Grisons
- Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg
- Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Villes et communes

- Association des Communes Suisses
- Conférence des villes en matière culturelle
- Union des villes suisses
- Ville de Bienne
- Ville de Fribourg

Organisations/institutions nationales

- Académie suisse des sciences humaines et sociales
- Association des enseignant-e-s d'université
- Association pour la promotion de l'enseignement plurilingue en Suisse
- Association Suisse de Linguistique Appliquée
- Centre universitaire de recherche sur le plurilinguisme de l'Université de Berne
- Fondation ch pour la collaboration fédérale
- Fondation Langues et Cultures
- Forum du bilinguisme
- Forum Helveticum
- fRilingue – apprendre les langues avec le sourire

- Helvetia Latina
- Institut de plurilinguisme de l'Université et de la HEP de Fribourg
- Service de presse suisse
- Société suisse de linguistique
- Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire

Organisations/institutions relatives à l'allemand

- Arbeitskreis Deutsch als Fremdsprache in der Schweiz
- Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer
- Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft
- Schweizerischer Verein für die deutsche Sprache
- Sprachkreis Deutsch
- Schule für angewandte Linguistik
- Verband KindergärtnerInnen Schweiz
- Verein Schweizer Deutschlehrer und -lehrerinnen
- Verein Schweizerdeutsch

Organisations/institutions relatives au français

- Association suisse des professeurs de français
- Centre de traduction littéraire, Université de Lausanne
- Délégation à la langue française de Suisse romande
- Ecole de traduction et d'interprétation, Université de Genève
- Fondation défense du français
- Observatoire « Economie, langues, formation », Université de Genève
- Syndicat des enseignants romands

Organisations/institutions relatives à l'italien

- Coscienza Svizzera
- Italianoascuola.ch
- Osservatorio linguistico della Svizzera italiana
- Pro Grigioni Italiano
- Pro Ticino

Organisations/institutions relatives au romanche

- Giuventetgna Rumantscha
- Lia Rumantscha
- Pro Svizra Rumantscha
- Uniun Rumantsch Grischun

DOCUMENTS, PUBLICATIONS

- Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
- Ordonnance de la Confédération sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
- Rubrique «enseignement des langues» de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)

- Enseignement des langues étrangères au secondaire II: stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale, projet du 21 avril 2008
- Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1998)
- Recensement fédéral de la population 2000 : Structure de la population, langue principale et religion, Office fédéral de statistique, Neuchâtel, 2003
- Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse (Programme national de recherche 56) : lien vers les résultats des recherches 2005-2009
- Haas Walter (Hrsg.), «Do you speak Swiss?», Sprachenvielfalt und Sprachkompetenz in der Schweiz / Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse / Diversità delle lingue e competenze linguistiche in Svizzera / Diversità da linguas e cumpetenzas linguisticas en Svizra (Nationales Forschungsprogramm 56 / Programme national de recherche 56 / Programma nazionale di ricerca 56 / Program naziunal da reschertga 56), NZZ Libro Verlag, Zürich, 2010, ISBN 978-3-03823-664-1